



COMMUNAUTE DE COMMUNES

DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 11 DECEMBRE 2025

Nombre de membres

du Conseil

Communautaire : **48**

Nombre de membres

qui se trouvent

en fonction : **48**

Nombre de délégués :

- présents : **40**

- représentés : **4**

TOTAL **44**

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 11 décembre à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président.

Membres présents :

<i>Pour la commune d'ALTORF :</i> M. Bruno EYDER, Maire Mme Laurence HOMMEL, Adjointe	<i>Pour la commune d'ERGERSHEIM :</i> Mme Marianne WEHR, Maire M. Denis TOURNEMAINE, Adjoint	<i>Pour la ville de MUTZIG :</i> M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire Mme Caroline PFISTER, Adjointe
<i>Pour la commune d'AVOLSHEIM :</i> M. Pascal GEHIN, Maire -	<i>Pour la commune d'ERNOLSHEIM-B. :</i> M. Eric FRANCHET, Maire -	<i>Pour la ville de MUTZIG :</i> M. Marc DECKERT, Adjoint Mme Armelle MORGENTHALER, Cons. Mun. M. Patrick SCHULTHEISS, Cons. Mun. M. Claudio FAZIO, Cons. Mun.
<i>Pour la commune de DACHSTEIN :</i> M. Laetitia MARTZ, Maire M. Fabien SCHMITT, Adjoint	<i>Pour la commune de GRESSWILLER :</i> M. Pierre THIELEN, Maire Mme Sandrine HIMBERT, Adjointe	<i>Pour la commune de NIEDERHASLACH :</i> Mme Marielle HELLBOURG, Maire M. Laurent FARON, Adjoint
<i>Pour la commune de DINSHHEIM/BR. :</i> Mme Marie-Reine FISCHER, Maire M. Laurent JUSCZAK, Cons. Mun.	<i>Pour la commune d'HEILIGENBERG :</i> M. Guy ERNST, Maire -	<i>Pour la commune d'OBERRHASLACH :</i> M. Jean BIEHLER, Maire -
<i>Pour la commune de DORLISHEIM :</i> M. Gilbert ROTH, Maire Mme Marie-Mad. IANTZEN, Adjointe M. David PAULY, Cons. Mun.	<i>Pour la ville de MOLSHEIM :</i> M. Laurent FURST, Maire Mme Chantal JEANPERT, Adjointe M. Philippe HEITZ, Adjoint Mme Sylvie TETERYCZ, Adjointe M. Gilbert STECK, Adjoint M. Martial HELLER, Adjoint	<i>Pour la commune de SOULTZ-BAINS :</i> -
<i>Pour la commune de DUPPIGHEIM :</i> M. Julien HAEGY, Maire -	Mme Christelle WAGNER-TONNER, Adjointe Mme Catherine WOLFF, Cons. Mun. -	<i>Pour la commune de STILL :</i> M. Alexandre GONCALVES, Maire Mme Chantal SITTLER, Adjointe
<i>Pour la commune de DUTTLENHEIM :</i> M. Alexandre DENISTY, Maire Mme Sylvia FENGER HOFFMANN, Adjointe -	<i>Pour la commune de WOLXHEIM :</i> M. Adrien KIFFEL, Maire Mme Nathalie DISCHLER, Adjointe	

Membres représentés :

Mme Véronique ELO

ayant donné procuration à M. Julien HAEGY

Mme Solène HOEHN

ayant donné procuration à M. Eric FRANCHET

M. Alain VON WIEDNER

ayant donné procuration à M. Jean BIEHLER

M. Nicolas WEBER

ayant donné procuration à M. Laurent FURST

Membres excusés :

M. Jean-Michel WEBER, Conseiller Municipal de MOLSHEIM

Mme Mireille RODRIGUEZ, Adjointe d'OBERRHASLACH

Assistait en outre (membre suppléant n'ayant pas voix délibérative) :

M. Jean-François SCHNEIDER, Adjoint d'HEILIGENBERG

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL BRUCHE-MOSSIG (PETR) : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE DELEGATION PARTIELLE DE COMPETENCE DU 23 DECEMBRE 2022

N° 25-78

Exposé

En déclinaison du plan climat et de l'étude d'analyse des mobilités du territoire Bruche-Mossig, le PETR Bruche-Mossig prévoit de porter pour le compte de ses Etablissements Publics de Coopération Intercommunale membres, un projet visant à développer le covoiturage.

Ce projet a été retenu dans le cadre de l'appel à projet Tenmod France Mobilités 2022, porté par l'ADEME.

Pour permettre au PETR de porter ce projet, il convient de procéder, par convention pour une durée limitée, prenant fin le 31 décembre 2025, à une délégation partielle de la compétence « mobilité » exercée par les 3 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale membres, au PETR.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ENTENDU l'exposé préalable ;

VU sa délibération N° 22-92 du 15 décembre 2022 décidant de conclure une convention relative à la délégation partielle de compétence pour la gestion d'une plateforme de covoiturage au PETR Bruche-Mossig ;

ESTIMANT opportun de poursuivre, pour quelques temps encore, la collaboration avec le PETR à ce titre ;

VU le § II. de l'article L.5741-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la délégation de missions au PETR pour la mise en place du projet de territoire ;

VU l'article L.1231-1 et suivants du Code des Transports ;

VU l'article L.1111-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article R.1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté du 29 juin 2021 de la préfecture du Bas-Rhin dotant notamment la Communauté de Communes de la compétence « Organisation de la mobilité au sens des articles L.1231-1 et suivants du Code des Transports » ;

SUR LE RAPPORT de la Commission Réunie, en sa séance du 27 novembre 2025 ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Laurent FURST, Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

accepte

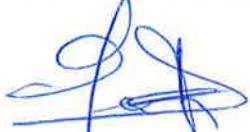
de renouveler pour une nouvelle période de 3 ans, la convention relative à la délégation partielle de compétence pour la gestion d'une plateforme de covoiturage au PETR Bruche-Mossig, signée le 23 décembre 2022,

et autorise

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document concourant à l'exécution de la présente décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance,



Laetitia MARTZ

Le Président,



Laurent FURST

Délibération rendue exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le : 12 décembre 2025
- publication sur le site internet le : 12 décembre 2025

Acte à classer**DE-25-78****1**

En préparation

2En attente retour
Préfecture**3**

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2025-12-12T11-18-02.00 (MI266111385)

Identifiant unique de l'acte : 067-246701064-20251211-DE-25-78-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : ADMINISTRATION GENERALE - POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL BRUCHE-MOSSIG (PETR) : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE DELEGATION PARTIELLE DE COMPETENCE DU 23 DECEMBRE 2022



Date de décision : 11/12/2025

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [25-78 AG PETR RENOUVELLEMENT CONVENTION.PDF](#) Multicanal : Non

Classez

Annuler

Préparé

Date 12/12/25 à 11:18

Par [SEGUIN Muriel](#)

Transmis

Date 12/12/25 à 11:18

Par [SEGUIN Muriel](#)

Accusé de réception

Date 12/12/25 à 11:23